

APPEL A SOUTENIR LES DIRECTEURS RESISTANTS A BASE ELEVES

5 directeurs résistants à Base élèves convoqués par l'Inspectrice d'académie de l'Isère !

Après le retrait d'emploi de direction et la mutation d'office de Jean-Yves Le Gall l'année dernière, malgré les milliers de plaintes déjà déposées par des parents dans toute la France, malgré les nombreuses irrégularités qui entourent Base élèves, malgré les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, **l'Inspectrice d'Académie de l'Isère sanctionne toujours les directeurs résistants à Base Elèves :**

- jusqu'à 11 journées de salaire retirées à plusieurs directrices et directeurs d'écoles (5 journées retirées pour le seul mois de décembre),
- menaces de retrait d'emploi de direction,

Aujourd'hui, ce sont 5 directeurs qui sont convoqués par l'Inspectrice d'Académie de l'Isère parce qu'ils refusent toujours de remplir Base élèves. En octobre 2009, des Inspecteurs de circonscription de l'Education nationale de l'Isère leur avaient remis en main propre une drôle de missive : l'Inspectrice d'académie de l'Isère leur demandait de saisir leurs élèves dans Base élèves durant toute la semaine du 19 au 23 octobre 2009 -une durée inédite- pour leur annoncer une retenue de cinq journées de salaire en cas de refus et les menacer de retrait d'emploi de direction. Il s'agissait des écoles de Séchilienne, Prunières, La Morte, Montagne et St Gervais.

**NOUS DEMANDONS AVEC FORCE L'ARRÊT DES MENACES
ET DES SANCTIONS !**

Pourquoi des directeurs refusent-ils toujours Base élèves ?

L'école, un lieu tout désigné pour formater la jeunesse et les familles à l'e-administration et au contrôle : à travers Base élèves et sa face cachée, la Base Nationale des Identifiants Elèves (BNIE), le Ministère de l'éducation nationale impose depuis plus de 5 ans, le fichage obligatoire de tous les enfants à l'école avec une nouvelle immatriculation dès 3 ans et pour 35 ans, servant à la fois le contrôle social et le tracé des compétences.

Des atteintes aux droits à la vie privée, au « droit à l'oubli de plus en plus nombreuses : multiplication des fichiers, interconnexions, utilisations des données personnelles dans les Environnements Numériques de Travail (absences, notes, sanctions, livret de compétences électronique...), fragilité des systèmes via internet, marché des données personnelles, profilage par e-learning, décision automatique,... on ne compte plus déjà les atteintes à la vie privée et au « droit à l'oubli » !

L'interconnexion des fichiers de l'Éducation Nationale, de la Police, de Pôle-Emploi, des services sociaux et des mairies, notamment pour les jeunes « décrocheurs » est déjà effective.

Base élèves est déjà utilisée pour la recherche automatique d'enfants.

Base élèves peut être utilisée pour traquer les familles de sans papiers.

Au moment même où se vote le **projet de loi Warsmann** ouvrant la voie à l'interconnexion des fichiers administratifs et où vient d'être publiée une circulaire de l'Éducation nationale débutant l'**expérimentation d'un nouveau livret de compétences** (voir encadré ci-dessous) mettant en œuvre l'un des plus terrifiants fichage des individus dans et hors le système scolaire, le refus des directeurs de remplir Base élèves prend une nouvelle dimension.

A travers la résistance à Base élèves, il ne s'agit pas simplement de s'opposer à ce que l'école collecte et enregistre dans son fichier des données relatives aux enfants, mais de s'opposer à la mise en place d'une société nouvelle, où chacun sera immatriculé, fiché, catalogué, classé, profilé, tracé, depuis son plus jeune âge et tout au long de sa vie.

Une telle société ne se peut se mettre en place que si elle est servie par des fonctionnaires zélés et obéissants.

C'est probablement pour cette raison que l'administration menace et sanctionne actuellement aussi durement tous ceux qui s'élèvent contre ce nouveau fichage de l'individu.

Le CIRBE

BASE ELEVES, L'IMMATRICULATION OBLIGATOIRE dès 3 ans et pour 35 ans, et maintenant... **LE LIVRET DE COMPETENCE TOUT AU LONG DE LA VIE !**

Le Président de la République a exprimé, lors de son discours pour la jeunesse du 29 septembre 2009, son souhait de voir les jeunes disposer d'un livret de compétences qui valorisera **leurs compétences, leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle ainsi que leurs potentialités, leurs engagements**, et qui les aidera ainsi à mieux réussir leur orientation. L'article 11 de la loi relative à l'**orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie** (cf. annexe I) prévoit l'expérimentation d'un tel livret de compétences pour les élèves du premier et du second degré dans les établissements d'enseignement volontaires. Cette expérimentation est conduite sous la forme d'un appel à projets organisé par le haut-commissariat à la jeunesse, en lien avec les autorités académiques". [voir la circulaire de la Dgesco, publiée au B.O. du 7 janvier]

Le fichage des compétences était initialement prévu dans Base élèves. En 2008, Xavier Darcos a finalement reconnu que ce fichier était liberticide et l'a vidé de presque toutes ses données. Mais pas de toutes : les données restantes sont utilisées pour alimenter une base nationale cachée, la Base Nationale des Identifiants Elèves (BNIE) qui permet d'immatriculer tous les enfants dès 3 ans et pour 35 ans. Cette base nationale cachée conserve déjà également le cursus et les modifications d'identité. Un identifiant national élève est ainsi attribué à chaque élève qui autorise toutes les interconnexions possibles et imaginables.

A travers la mise en oeuvre du livret expérimental de compétences se profile un nouveau fichage de l'individu sous l'angle des compétences, fichage des plus sensibles, des plus intimes et des plus subjectifs qui veut profiler la personne pour un usage futur que l'on ne maîtrise pas.

Pour contacter le Collectif Isérois pour le Retrait de Base Elèves : baseeleves@gmail.com

Site du Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE) :

<http://baseeleves38.wordpress.com>